

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

ACRYTHANE

Date : 12/02/2014

1. Identification de la substance/préparation et de la personne physique ou morale responsable de la mise sur le marché

Nom du produit	ACRYTHANE
Code du produit	PE422
Utilisation du produit	Peinture acrylique sols et murs
Identification de l'entreprise	
Producteur	Général Maintenance Industries 21 rue de l'Orgeval – 77120 Coulommiers Tel : 01 64 03 50 50 Fax : 01 64 03 50 67 www.gmisa.fr
Personne à contacter	reglementation@gmisa.fr

2. Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements

Classification	Non classé
----------------	------------

3. composition/Information sur les composants

Substance/Préparation	Préparation
-----------------------	-------------

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section

4. Premiers secours

Inhalation	Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

ACRYTHANE

Date : 12/02/2014

	produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec la peau	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. Continuer de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Protection du personnel de premiers soins	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Note au médecin traitant	Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Consulter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications. Si des grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Signes/symptômes de	Surexposition
Inhalation	Aucune donnée spécifique
Ingestion	Aucune donnée spécifique
Peau	Aucune donnée spécifique
Yeux	Aucune donnée spécifique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
Moyens d'extinction	
Utilisables	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Non utilisable	Aucun connu.
Risques particuliers liés à l'exposition au produit	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Risque lié aux produits de décomposition thermique	Aucune donnée spécifique

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

ACRYTHANE

Date : 12/02/2014

Équipement de protection spécial pour le personnel	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire.
Préposé à la lutte contre l'incendie	Autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8)
Précautions relatives à l'environnement	Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les conduits d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement 'égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
Méthodes de nettoyage	
Petit déversement accidentel	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
Grand déversement accidentel	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans l'égout, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour l'élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

ACRYTHANE

Date : 12/02/2014

Manipulation	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
Stockage	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (voir section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Matériaux d'emballage	
Recommandé	Utiliser le récipient d'origine
Utilisation particulière	Vernis hydrofuge invisible pour supports minéraux

8. contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants Limites d'exposition professionnelle

France

Aucune valeur de limite d'exposition connue

Procédures de surveillance recommandées	Si ce produit des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.
<u>Contrôle de l'exposition</u> Contrôle de l'exposition professionnelle	Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

ACRYTHANE

Date : 12/02/2014

	<p>Contaminants en suspension dans l'air. Si le produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.</p>
Mesures d'hygiène	<p>Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de boire, de fumer, et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.</p>
Protection respiratoire	<p>Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.</p>
Protection des mains	<p>Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.</p>
Protection des yeux	<p>Utiliser une protection des yeux conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter les projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.</p>
Protection de la peau	<p>L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.</p>
Contrôle de l'exposition de l'environnement	<p>Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.</p>

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

ACRYTHANE

Date : 12/02/2014

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

Etat physique	Liquide épais à gel
Couleur	Divers teintes
Odeur	Faible, caractéristique
COV	<0.1%

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	7-8
Point d'ébullition	Environ 100°C
Point éclair	Sans objet
Propriétés comburantes	Ne pas oxyder
Densité relative	Environ 1.2
Solubilité dans l'eau	Miscible
Viscosité	Dynamique 500-2000 mPa-s

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	Possible développement d'une contamination bactérienne en cas de stockage prolongé et/ou dans un récipient mal nettoyé ou non clos. Le produit est stable.
Risques de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit
Conditions à éviter	Aucune donnée spécifique
Matières à éviter	Aucune donnée spécifique
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu Aucun effet important ou danger critique connu
Contact avec la peau	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

ACRYTHANE

Date : 12/02/2014

Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu
<u>Effets chroniques potentiels pour la santé</u>	
Effets chroniques	Aucun effet important ou danger critique connu
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu

12. Informations écologiques

Effets sur l'environnement	Aucun effet important ou danger critique connu
<u>Autres renseignements écologiques</u>	
Biodégradabilité	Estimé non facilement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bioaccumulation
Autres effets nocifs	Aucun effet important ou danger critique connu

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets	Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Elimination des produits excédentaires et non recyclable par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
Déchets Dangereux	A la connaissance actuelle des fournisseurs, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive UE 91/689/CEE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

ACRYTHANE

Date : 12/02/2014

14. Information sur le transport

Informations réglementaires	Numéro ONU/NA
ADR	Non classé dangereux pour le transport.
RID	Non classé dangereux pour le transport.
ADNR	Non classé dangereux pour le transport.
ICAO/IATA	Non classé dangereux pour le transport.
IMO/IMDG	Non classé dangereux pour le transport.

15. Informations réglementaires

<u>Réglementation Européenne</u>	Déterminée en accord avec les directives de l'UE 67/574/EEC et 1999/45/et (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.
Phrases de risque	Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'union européenne.
Utilisation du produit	Applications industrielles
<u>Réglementations Internationales</u>	
Inventaires chimiques	Inventaire de l'Europe : tous les composants sont répertoriés ou exclus Inventaire d'Australie : tous les composants sont répertoriés ou exclus Inventaire de Chine : tous les composants sont répertoriés ou exclus Inventaire du Japon : indéterminé Inventaire de Corée : tous les composants sont répertoriés ou exclus Inventaire néo-zélandais : tous les composants sont répertoriés ou exclus Inventaire de Philippines : tous les composants sont répertoriés ou exclus Inventaire des Etats-Unis : tous les composants sont répertoriés ou exclus Inventaire Canada tous les composants sont répertoriés ou exclus

15. Informations réglementaires

Conforme au règlement (CE) n°	1907/2006 (REACH), Annexe II
<u>Historique</u>	
Date d'impression	12.02.2014
Date de la précédente édition	22.09.2000
Date de la première édition	10.10.1979

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

ACRYTHANE

Date : 12/02/2014

Avis au lecteur

Les informations fournies dans la présente sont considérées comme exactes par GMI à l'heure de leur préparation ou ont été préparées à partir de sources considérées comme fiables, mais il incombe à l'utilisateur de rechercher d'autres sources d'information pertinentes et de les comprendre, de respecter les lois et procédures applicables concernant la manipulation et l'utilisation sécuritaires des produits et de déterminer l'adaptation des produits à l'utilisation qu'il projette. Tous les produits fournis par C²-crea Sont sujets aux termes et conditions de vent de GMI, GMI N'EMET AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU INDUITE CONCERNANT TOUT PRODUIT OU QUALITE MARCHANDE OU D'ADAPTATION A QUELQUE USAGE QUE CE SOIT, OU CONCERNANT L'EXAXTITUDE DE TOUTE INFORMATION FOURNIE PAR GMI, sauf concernant la conformité des produits aux spécifications de GMI. Aucune des informations contenues dans la présente ne constitue une offre de vente d'un quelconque produit.